

Séance du 09 novembre 2012

Le neuf novembre deux mille douze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 30 octobre 2012 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, **Conseiller Général -Maire** – Valérie GOUBY – Léopold GODART - Marie-Françoise LOCTOR – Guy FRAISE –Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE, **Adjoint.** Patrick GAUTIER, **Conseiller délégué.**

Jacques BOURET –Michel BRUNNER - Ghislaine BOURRACHOT – Delphine DAJOUX - Laurent DESMYTTER – Catherine MANGERET - Bernard NAVETAT – Annie-France POUGET - Catherine QUESTEL – Dominique TALON, **conseillers.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean Noël BACQUET à Léopold GODART - Fabienne DURAND à Valérie GOUBY (jusqu'à la question N° 4 incluse) –Félix FLERET à Pascal VERNISSE – Audrey MONMINOUX à Marie-Françoise LOCTOR (jusqu'à la question N° 11 incluse) – Pierre SANCELME à Annick MANGERET.

Secrétaire de séance : Guy FRAISE.

Les questions N° 6 – 7 – 12 prévues à l'ordre du jour, mais nécessitant des éléments d'informations complémentaires sont reportées.

Décision Municipale du 16/10/2012 - Location d'un studio meublé situé à l'école maternelle de Sept-Fons à compter du 02/10/2012 Agence Française de Développement / Centre d'Etudes Financières et Economiques et Bancaires

Le studio meublé situé au 2^{ème} étage sis 156 rue de Sept-Fons est mis à disposition de l'Agence Française de développement (A.F.D)/Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB) à compter du 02 octobre 2012 et jusqu'au 07 décembre 2012, le montant du loyer est fixé à 220,00 € par mois. Le loyer s'entend toutes charges comprises (eau, électricité, chauffage, ...).

Décision Municipale du 16/10/2012 – Marché N° 10/2012 – Broyage de végétaux

Le marché n° 10/2012 broyage de végétaux est attribué à :

- la SARL AIN ENVIRONNEMENT- 980 chemin de la soupe - 01240 CERTINES pour un débit de 30 T par heure suivant l'offre du candidat en date du 06 septembre 2012, aux conditions financières suivantes :

- forfait de 10 heures de broyage : 4 544.80 € TTC, l'heure supplémentaire : 358.80 € TTC.

A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS, LES DECISIONS CI-DESSOUS ONT ETE PRISES (sauf deux abstentions (Catherine QUESTEL et Bernard NAVETAT) question N° 9.

1 - FINANCES - BP 2012 - Admissions en non valeur titres et annulation mandat ex 2011

Des taxes et produits irrécouvrables pour un montant de 163.48 € et 78.60 € ont été admis en non valeur sur le budget assainissement.

2 - FINANCES - BP 2012 - Subvention Associations « Pour le sourire d'un enfant » - « Ensemble – réagissons »

Subvention - Association « Pour le sourire d'un enfant »

Un soutien financier de 150 € est accordé à l'association « Pour le sourire d'un enfant ».

Le but de l'association relais est de solliciter des dons de jouets et de vêtements et de composer une voiture représentative du canton de Dompierre et du département de l'Allier pour un rallye automobile dans le désert marocain du 16 au 30 mars 2013.

Subvention – Association « Ensemble Réagissons »

Un soutien financier de 150 € est accordé à l'association « Ensemble, réagissons » pour le 26^{ème} Téléthon qui doit se dérouler les 07 et 08 décembre 2012.

3 - FINANCES - BP 2012 - Bien endommagé Tiers - Prise en charge frais de réparation

La collectivité, responsable d'un dommage causé sur une tondeuse autoportée d'un tiers, prend en charge le montant de la réparation s'élevant à 300 €.

Celle-ci a été endommagée par une agrafe détachée d'une bâche de paillage communale lors de la tempête du 16 décembre 2011.

4- FINANCES - BP 2012 -Budget Principal - Budget annexe Assainissement – Décision modificative N° 2

L'admission en non valeur de titres non recouvrables de l'exercice 2011, l'attribution de subventions en fin d'exercice 2012, la prise en charge des frais de réparation d'un bien endommagé justifient les ajustements de crédits budgétaires en dépenses, ces derniers faisant l'objet de la décision modificative N° 2.

5- FINANCES - BP 2012 -Indemnités Conseil et confection de budget allouée au comptable du Trésor Public

Les indemnités de conseil et de confection de budget d'un montant brut de 963.03 €, soit 877.72 € net seront versées au Comptable du Trésor Public - Trésorerie de Dompierre sur besbre au titre de l'année 2012.

8 -ENVIRONNEMENT - Energie – réseaux : Travaux économie d'énergie éclairage public - Contribution SDE03

Le projet de renouvellement de lanternes établi par le SDE 03, comportant la dépose de foyers, de mâts, de consoles, la fourniture et la pose de 381 foyers équipés de sources CW60 watts avec ballast électronique (éclairage blanc) s'élève d'un montant total TTC estimé à 234 102 €.

Le financement de l'opération d'investissement est proposé avec une prise en charge de 50 % par le SDE03, soit 117 054 €, et 117 048 € par la commune de Dompierre sur Besbre.

8a-ENVIRONNEMENT – Energie/voirie – réseaux : Travaux dissimulation réseaux - Travaux éclairage public (rue St Louis – rue de Vichy - Place Y. Déret)- Contribution SDE03

Le projet de travaux de dissimulation de réseaux et d'éclairage public consécutifs aux travaux de démolition d'un bien immobilier situé dans le centre bourg s'élève à un montant total TTC estimé à 62 498 €.

Le financement de l'opération d'investissement est proposé avec une prise en charge de 50 % par le SDE03, soit 38 029 €, et 24 469 € par la commune de Dompierre sur Besbre.

9 - ADMINISTRATION GENERALE : Assainissement Collectif : Redevance : principe et application dégrèvement partiel usagers professionnels (non particuliers).

Compte tenu d'une surconsommation d'eau (env 1 000 M3) due à une fuite souterraine découverte par le SIVOM Sologne Bourbonnaise lors du relevé annuel de consommation. Suite à une demande tendant à obtenir de la Commune de Dompierre un dégrèvement sur sa redevance assainissement,

L'assemblée est amenée à mettre en place un dispositif et à définir les conditions et les modalités de calcul applicables à cette procédure.

Un dispositif de dégrèvement partiel du montant de la redevance d'assainissement collectif applicable au profit des usagers professionnels (non particuliers) sur la consommation d'eau au cours de l'année N est à définir

10 – ADMINISTRATION GENERALE : Santé : Consultation déportée du centre de vaccinations, de dépistage et de lutte contre la tuberculose du CH Moulins-Yzeure : convention

Les dispositions d'une convention d'instauration d'un centre de consultation déportée du centre de vaccinations, de dépistage et de lutte contre la tuberculose du CH Moulins-Yzeure sur la commune de Dompierre sur besbre sont validées.

Cette action a pour objectif d'organiser une activité de consultations et de vaccinations à destination de la population (à partir de 6 ans) du secteur de Dompierre à compter du 01 janvier 2013 :

- 1 fois/trimestre – le mardi matin de 9 h à midi
- séances vaccinations gratuites (vaccinations internationales non concernées)

11 – ADMINISTRATION GENERALE : Partenariat : Assemblée Nationale : Projet aménagement parking centre bourg : demande aide financière au titre de la réserve parlementaire

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sera faite pour soutenir un projet de travaux d'aménagement du parking centre-bourg estimés au montant HT de 125 000 €.

13 – ADMINISTRATION GENERALE : Personnel – Participation de la collectivité à la protection sociale – A compter du 1^{er} janvier 2013

La collectivité décide de participer au financement de la protection sociale complémentaire « prévoyance » souscrite de manière individuelle et facultative par les agents dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée d'un an en versant une participation mensuelle comprise entre 1 et 30 €, dans la limite de la moitié de la cotisation des agents bénéficiaires pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

14 – ADMINISTRATION GENERALE : Personnel : Régime indemnitaire du personnel communal : Prime fin année

Maintien du montant de la prime de fin d'année au profit des agents nommés sur un emploi à temps complet. Celle-ci sera versée conformément aux dispositions prises par délibérations antérieures aux agents concernés au cours du mois de novembre et calculée proportionnellement au temps de travail.

15 – ADMINISTRATION GENERALE : Personnel : Maintien enveloppe régime indemnitaire du personnel communal : Titulaires - Non titulaires de droit public et de droit privé

Maintien de l'enveloppe de crédits affectés au versement du montant équivalent à celui versé l'année précédente aux agents titulaires et non titulaires de droit public et de droit privé (CAE/CUI) et aux apprentis, par application d'un régime indemnitaire adapté tenant compte du statut du personnel titulaire et contractuel. Celle-ci sera versée au cours du mois de décembre.

16 – ADMINISTRATION GENERALE : Apprentissage : Mise en place apprentissage 2 secteurs d'activité : administration des collectivités et bâtiment / agencement

Le Conseil Municipal approuve la démarche d'accueil en apprentissage de jeunes et s'engage dans ce dispositif d'insertion professionnelle des jeunes dans 2 secteurs d'activité :

- . l'administration générale (organisation territoriale, administration, gestion administrative, budgétaire et financière, montage et suivi de projets, ...)
- . la réalisation et la maintenance du patrimoine bâti (bâtiment, équipement,.....) montage et suivi de projets, aménagements divers.
- . 2 maîtres de stage sont désignés.

17 – ASSEMBLEE : RCEA Mise à 2 X 2 voies : Soutien Motion présentée par l'Assemblée Départementale

Le Conseil Municipal soutient la motion portant sur la mise à 2 x 2 voies de la RCEA dans les délais prévus présentée par l'Assemblée Départementale.